



# Dir'letter

## des directeurs d'école d'Eure-et-Loir

Année scolaire 2023-2024

La lettre n°4

Avril 2024

### LES ACTUS

#### Au sommaire :

- **LES ACTUS**

Modalités d'évaluation des directeurs d'école

Circulaire sur le projet d'école et l'évaluation

- **LE DOSSIER**

Les vacances apprenantes/ SRAN/Ecoles ouvertes

- **LA QUESTION DU JOUR**

Existe-t-il une liste des justificatifs d'absence ?

- **La TO DO LIST**

Période 5

- **QUIZ**

En cas de radiation, est-ce que le directeur a l'obligation de contacter la future école de l'élève radié ?

#### Contact

Marie-Claire Maerten  
Référente départementale  
des Directeurs d'école  
[referentdirecole@ac-orleans-tours.fr](mailto:referentdirecole@ac-orleans-tours.fr)

- **MODALITES D'EVALUATION DES DIRECTEURS D'ECOLE**

En application de l'article 14 du décret n° 2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs d'école et de l'arrêté du 31 août 2023 fixant les modalités d'évaluation des directeurs d'école.

Le texte est paru au BO du 11 avril 2024 et sera travaillé au niveau départemental pour une application à la rentrée de septembre 2024. Nous reviendrons vers vous pour plus d'explications sur la mise en œuvre.

- **CIRCULAIRE SUR LE PROJET D'ECOLE ET L'EVALUATION**

Pour les écoles évaluées mais pas que...

### LE DOSSIER DU JOUR

#### Les vacances apprenantes

En tant que pilote pédagogique de votre école, vous souhaitez mettre en place un des dispositifs des vacances apprenantes ?

Vous trouverez en cliquant sur l'image les réponses à vos questions.



Vous avez mis en place des vacances apprenantes, partagez vos projets en nous contactant par mail. Ils seront diffusés sur les prochains numéros.

### LA QUESTION DU JOUR d'un collègue directeur

*Existe-t-il une liste de justificatifs d'absence d'élèves officielle ?*



La réponse ICI



## LA TO DO LIST Période 5

MAI	Assister à la réunion d'harmonisation CM2/6 <sup>ème</sup> .
	Procéder aux admissions des futurs élèves.
	Dans ONDE admission acceptée (avec date d'effet au 2 septembre 2024) des nouveaux élèves après inscription en mairie.
	État absentéisme scolaire, viser le registre d'appel.
	Participation éventuelle à la cérémonie du 8 mai.
	Faire sa commande de rentrée.
JUIN	Demander à son IEN si besoin l'autorisation pour une rentrée échelonnée des PS.
	Préparer la liste des élèves de CM1 et de CM2 susceptibles de profiter d'un stage de remise à niveau, solliciter les enseignants pour l'encadrement.
	Organiser le troisième conseil d'école : bilan des activités pédagogiques de l'année+ point sur la prorogation des rythmes scolaires si pas fait au 2 <sup>ème</sup> conseil d'école. Inviter les nouveaux collègues si le mouvement est passé.
	Transmettre à l'IEN les structures de classes avec les effectifs.
	Planifier les travaux d'été en lien avec la mairie.
	Gestion des élèves : préparation de l'année scolaire suivante (N+1) dans ONDE.
	Faire le bilan des actions du projet d'école, avenants (cf <a href="#">circulaire du 20 mars 2024</a> ).
	Faire le dossier de recrutement Mission Service Civique Universel.
	Archiver et ranger dans les registres tous les comptes rendus des réunions.
	Dernier jour : récupérer les registres d'appel.
JUILLET	État absentéisme scolaire, viser le registre d'appel.
	Restituer les médicaments des PAI et donner les documents aux parents pour l'année suivante.
	inviter les collègues à la réunion de pré-rentrée.

Dir'letter rédigée par Laurent Plançon, Christelle Destouches, Marie-Line Amé et Marie-Claire Maerten, approuvée par le GDDE et Mme Bonnin, IEN.



**En cas de radiation, est-ce que le directeur a l'obligation de contacter la future école de l'élève radié ?**

ACCUEIL	ÉCOLE	ÉLÈVES	LISTES & DOCUMENTS
Documents administratifs			
Éditer des fiches de renseignements			
Suivre l'envoi et le retour des fiches de renseignements			
Certificat de scolarité ou de radiation - Édition en nombre			